

**ONGLET 5**

Direction de la réalisation des travaux  
Division de la conception et de la réalisation des travaux

Le 20 mai 2010

Monsieur Giuseppe Zambito  
Les Constructions Infrabec inc.

**Objet :** Reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire, dans les rues  
Éléonor et Barré, dans les limites décrites aux bordereaux de soumission (Projet ETS) —  
Arrondissement : Le Sud-Ouest  
Soumission : 9455

Monsieur,

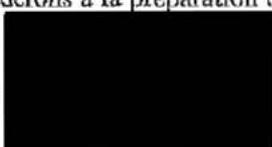
La présente est pour vous aviser que nous avons procédé à l'étude finale du dossier cité en  
rubrique.

Cette étude tient compte de toutes les quantités exécutées en chantier ainsi que des réclamations  
que vous nous avez soumises. Le montant final de chacun des sous-projets se résume comme  
suit :

Sous-Projet	* Montant
0855121011	313 655,19 \$
0855121014	117 336,53 \$
0855121031	445 395,60 \$
0855121034	106 428,50 \$
Montant final du contrat	982 815,82 \$
Montant du contrat (soumission)	1 229 450,00 \$

Si vous êtes d'accord avec le règlement final du contrat, nous vous saurions gré de nous  
confirmer par écrit votre acceptation.

Suite à la réception de votre acceptation, nous procéderons à la préparation du décompte final de  
ce projet et nous considérerons ce dossier fermé.

Préparé par :  ing., chargé de projet 

 ing.  
Chef de section



REÇU  
31 MAI 2010

Le 28 mai 2010

Monsieur [REDACTED] Ing.  
Ville de Montréal  
Direction de la réalisation des travaux  
Division de la conception et de la réalisation des travaux  
[REDACTED]

Objet : Reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire, dans les rues  
Éléonor et Barré, dans les limites décrites aux bordereaux de soumission (Projet ETS) –  
Arrondissement : Le Sud-Ouest  
Soumission : 9455

Monsieur,

Suite à la réception hier de votre lettre du 20 mai 2010 concernant le règlement final du contrat, nous tenons, par la présente, à vous aviser que nous rejetons votre proposition de décompte final au montant de 982 815,82 \$.

La raison de notre refus concerne les quantités payées pour l'élimination des sols contaminés de catégorie B-C.

Vous pouvez procéder à la préparation de ce décompte mais nous vous avisons que nous allons vous envoyer une réclamation pour les sommes non payées et que nous estimons avoir droit pour les sols contaminés.

Sincères salutations

LES CONSTRUCTIONS INERABEC INC.  
[REDACTED]

[REDACTED] Ing.  
Vice-président construction  
[REDACTED]

Téléphone : [REDACTED] / Télécopieur : [REDACTED] / Courriel : [REDACTED]